

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

-=====

**DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

=====

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



**NOTE D'INFORMATION SUR
L'EMISSION D'OBLIGATIONS
ASSIMILABLES DU TRESOR DU MALI
DU 04 AOUT 2017**

AOUT 2017

SOMMAIRE

Pages

1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION	3
1.1.	Cadre de l'émission.....	3
1.2.	Caractéristiques de l'opération.....	4
1.3.	Tableau d'amortissement indicatif	6
2.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	7
2.1.	Les missions.....	7
2.2.	L'organisation.....	7
2.3.	Les performances du Mali sur le marché sous régional.....	8
3.	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER RECENT DU MALI	11
3.1.	Secteur réel.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.	Finances publiques et dette publique.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3.	Secteur monétaire.....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.	Secteur extérieur.....	Erreur ! Signet non défini.
3.5.	Evolution pour l'année 2016.....	Erreur ! Signet non défini.
	ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
	ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES.....	20
	ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO.....	21

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

1.1. Cadre de l'émission

1.1.1. Autorisation

Le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations assimilables du Trésor pour un montant indicatif de dix-sept (17 000 000 000) de FCFA sur toute l'étendue de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Ces adjudications constituent la huitième (8^{ème}) émission de l'année 2017 du Mali.

1.1.2. Organisation matérielle

L'organisation matérielle de l'émission et le placement des obligations seront effectués par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la BCEAO, conformément au Règlement n°06/2013/CM-UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1.3. But de l'émission

La présente émission d'obligations assimilables du Trésor, titres négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), vise à mobiliser les ressources en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à moyen terme du Trésor public du Mali. Elle participe également à l'animation du Marché Régional des titres de la Dette Publique.

1.1.4. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant de l'émission est de 17 000 000 000 FCFA représenté par des obligations d'une valeur nominale de FCFA 10 000 chacune.

1.1.5. Période de souscription

La souscription sera ouverte le 04 août 2017 de 9h00mn à 10h30mns TU.

1.1.6. Placement

L'accès au marché primaire des obligations du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés que sont : les banques, les établissements financiers, les organismes financiers et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) qui disposent de comptes auprès de la BCEAO. Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.

1.1.7. lieu et date de dépôt des soumissions

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA.

1.1.8. Date de clôture des souscriptions

L'émission sera close le 04 août 2017 à 10 h 30 mn TU.

1.1.9. Date de dépouillement

Le dépouillement se fera le 04 août 2017 à 11 h 30 mn TU.

1.2. Caractéristiques de l'opération

1.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du marché monétaire qu'est la BCEAO.

1.2.2. Prix de souscription

Les souscriptions se feront à prix demandé.

1.2.3. Date de jouissance

Ces obligations du Trésor porteront jouissance à partir du 07 août 2017.

1.2.4. Taux d'intérêt nominal annuel

Les obligations porteront intérêt au taux de 6,15% l'an dès la première année.

1.2.5. Intérêt annuel

Le paiement des intérêts se fera annuellement, à compter de la date de jouissance. Les intérêts seront payables le 07 août de chaque année, et pour la première fois le 07 août 2018, ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré. Chacune des périodes commençant le 19 août (inclus) ou à une date de Paiement d'Intérêts (incluse) et se terminant à la date de paiement d'Intérêts suivante (exclue) sera ci-après dénommée une «Période d'Intérêts».

1.2.6. Amortissement, remboursement

1.2.6.1. Amortissement constant

Les obligations seront soumises à l'amortissement constant avec trois (3) ans de différé, c'est-à-dire qu'ils seront amorties, après trois (3) ans de différé, en deux (2) tranches égales les, 07 août 2021 et 07 août 2022 ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré.

1.2.6.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques d'achat ou d'échange

L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

1.2.7. Information

Le procès-verbal de l'adjudication est automatiquement généré par l'application SAGETIL-UMOA, dès la validation dans ladite application, par le Trésor public, des résultats de l'enchère. Les résultats de l'adjudication, comprenant notamment la liste des soumissions totales retenues ainsi que celle des soumissions retenues par pays, sont générés automatiquement par l'application SAGETIL-UMOA.

L'AUT publie les résultats des soumissions, sous la forme d'un communiqué dressé par elle et accompagné du procès-verbal, notamment par voie de presse dans les Etats membres de l'UMOA.

Les résultats sont également publiés sur le site internet de l'AUT et sur celui de la BCEAO. Ils peuvent être communiqués par l'AUT à toute structure ou entité intéressée.

1.2.8. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

1.2.9. Garanties

Les obligations du Trésor sont garanties par l'État du Mali.

1.2.10. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

1.2.11. Représentation des porteurs de titres

Les porteurs d'obligations peuvent se regrouper en une masse jouissant de la personnalité civile conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.12. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Obligations seront admises au refinancement aux guichets de la BCEAO sur décision du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

1.2.13. Régime fiscal

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, conformément à l'article 33 du Code Général des Impôts du Mali.

1.3. Tableau d'amortissement indicatif

Le capital sera remboursé par amortissement constant avec trois (3) ans de différé. Le paiement des intérêts se fera sur une base annuelle.

Tableau 1 : Tableau d'amortissement indicatif des obligations

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR DU 04/08/2017							
Montant nominal : 17 000 000 000 Taux : 6,15%							
Echéances	Nombre de titres	Dette vivante	Intérêts nets	Titres amortis	Capital remboursé	Annuités totales	Fin période
07/08/2018	1 700 000	17 000 000 000	1 045 500 000	0	0	1 045 500 000	17 000 000 000
07/08/2019	1 700 000	17 000 000 000	1 045 500 000	0	0	1 045 500 000	17 000 000 000
07/08/2020	1 700 000	17 000 000 000	1 045 500 000	0	0	1 045 500 000	17 000 000 000
07/08/2021	1 700 000	17 000 000 000	1 045 500 000	850 000	8 500 000 000	9 545 500 000	8 500 000 000
07/08/2022	850 000	8 500 000 000	522 750 000	850 000	8 500 000 000	9 022 750 000	0
Totaux			4 704 750 000	1 700 000	17 000 000 000	21 704 750 000	

Source : DNTCP

2. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

2.1. Les missions

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;
- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'État ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés.

2.2. L'organisation

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
 - la Division Banques et Finances ;
 - la Division Assurances ;
 - la Division Contrôle ;
 - la Division Comptabilité Publique ;
 - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
 - la Paierie Générale du Trésor ;
 - la Recette Générale du District ;
 - et l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des huit (8) régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.

2.3. Les performances du Mali sur le marché sous régional

Par le passé, le Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons et obligations du Trésor.

Du début de ses interventions à nos jours, le Mali a effectué au total 88 émissions dont 60 en bons du Trésor, 26 obligations du Trésor et deux (2) emprunts obligataires par Appel public à l'Epargne. Le pays a ainsi mobilisé 1780,744 milliards de FCFA en bons du Trésor, 749,85515 milliards de FCFA en obligations du Trésor et 200 milliards FCFA par Appel Public à l'Epargne, ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

2.3.1. Emissions des bons du Trésor

Du 1er janvier 2013 à nos jours, le Trésor Public du Mali a mobilisé sur le marché financier sous régional, à travers les émissions de bons du Trésor, la somme de 1108,846 milliards FCFA sur 1013 milliards FCFA demandé et 1532,51 milliards FCFA de soumissions, soit 151,28% de ratio de couverture des montants mis en adjudication (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Situation des émissions de bons du Trésor de 2013 à nos jours (milliards FCFA)

Nature et durée des titres	Nombre d'émissions	Montant attendu	Soumissions	Montant retenu	Taux de couverture
Bons du Trésor à 28 jours	1	10	5,51	5,01	55,10%
Bons du Trésor à 91 jours	04	72	97,54	64,058	135,47%
Bons du Trésor à 182 jours	14	333	490,648	372,034	147,34%
Bons du Trésor à 273 jours	3	75	127,156	99,456	169,54%
Bons du Trésor à 364 jours	10	335	506,065	368,988	151,06%
Bons du Trésor à 728 jours	5	188	305,591	199,3	162,55%
Totaux	37	1013	1532,51	1108,846	151,28%

Source : DNTCP

2.3.2. Emissions des obligations du Trésor

Pour ce qui est des obligations, depuis 2008, le Mali a réalisé au total vingt-six (26) émissions et mobilisé 749,85515 milliards de FCFA sur une proposition de 1157,13715 milliards de F CFA.

Tableau 3 : Situation des émissions d'obligations du Trésor depuis 2008 (milliards FCFA)

Ordre	Date	Montant demandé	Montant proposé	Montant retenu	Taux de couverture	Taux d'intérêt	Maturité
		(en milliards FCFA)			(en %)		
1	17-juil-08	40	32,1	32,1	80,25	6	10 ans
2	02-janv-09	20	21,1	21,1	105,5	7	5 ans
3	21-déc-10	40	55,75	47,5	139,38	6,5	5 ans
4	21-oct-14	40	44,11	44,11	110,28	6,25	5ans
5	19-févr-15	30	45,35	33	151,16	5,5	3 ans
6	09-avr-15	35	90,01	38,5	257,17	6,25	5 ans
7	05-mai-15	35	57,48	38,5	164,23	5,5	3 ans
8	01-juil-15	35	111,77	38,5	319,34	6,25	5 ans
9	29-juil-15	30	58,3	33	194,33	5,5	3 ans
10	25-aou-15	30	71,67	33	238,88	6,25	5 ans
11	15-oct-15	35	60,86	38,5	173,87	6,25	5 ans
12	17-nov-15	35	58,200	38,5	166,29	5,5	3 ans
13	23-fév-16	30	46,465	33	164,88	5,5	3 ans
14	24-mar-16	35	77,548	38,213	221,57	6	5 ans
15	20-avr-16	36	77,005	39,6	213,90	6,25	7 ans
16	18-aou-16	35	40,003	35	114,29	6,20	7 ans
17	08-sep-16	30	32,9375	30	109,79	6,0	5 ans
18	05-oct-16	30	30,8375	30	102,79	5,5	3 ans
19	02-nov-16	35	35,64	35	101,82	6,20	7 ans
20	01-févr-17	30	17,55	10,50	58,50	5,75	7 ans
21	28-fév-17	10	14,5109	12,51090	145,109	6,00	3 ans
22	23-mar-17	10	42,43150	21,24450	424,315	6,00	3 ans
23	24-avr-17	15	8,026	6,026	53,51	6,00	3 ans
24	24-mai17	5	3,82	2,82	76,40	6,00	3 ans
25	20-juin-17	5	3,29778	3,29778	65,96	6,00	3 ans
26	06-juill-17	17	17,33297	16,33297	101,96	6,00	3 ans
Totaux		728	1157,13715	749,85515	159,88		

Source : DNTCP

L'Etat du Mali se propose d'intervenir fréquemment sur ce marché dans l'objectif de lever des fonds en vue de financer les investissements nécessaires à la croissance et le développement économiques. La présente émission d'obligations du Trésor a été programmée dans ce cadre.

Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de la signature de l'Etat malien qui n'a connu aucun incident de remboursement du début de ses interventions sur le marché financier à nos jours.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER RECENT DU MALI

3.1. Secteur réel

Le taux de croissance de l'économie malienne est évalué à 5,4% en 2016 contre 6,0% en 2015. Cette quasi-stabilité est imputable aux secteurs primaire et secondaire qui croissent respectivement de 5,8% et 3,4% contre une prévision respective de 6,0% et 3,8%.

3.1.1. Evolution de l'offre globale

- Secteur primaire

Au niveau du secteur primaire, le taux de croissance se situerait à 5,8% en 2016 contre 7,5% en 2015. Cette baisse proviendrait essentiellement de la branche « agriculture vivrière » qui devrait afficher un taux de 6,5% contre 15,4% en 2015.

- Secteur secondaire

Le taux de croissance du secteur secondaire s'est établi à 3,4% en 2016 contre 0,6% en 2015. Cette performance serait imputable aux branches « Industries agroalimentaires » (8% contre -8,8% en 2015) et « les industries textiles » (2,4% contre -8,6% en 2015), en dépit de la baisse des activités de la branche « agriculture d'exportation ». Toutefois, la branche « métallurgie fonderie » enregistre un repli de 1% en 2016 contre une croissance de 1,3% en 2015.

Quant aux activités de constructions, elles continueront de croître avec les travaux de mise en place des infrastructures de transports routiers et les constructions des logements sociaux, soit 7,9% 2016 contre 5,7% en 2015.

La croissance de la branche « électricités et eau » est attendue à 8,3% 2016 contre 7,2% en 2015.

- Secteur tertiaire

En 2016, il est attendu une croissance de 6,3% dans ce secteur contre 7% en 2015. Cette contreperformance est en rapport avec la croissance de plusieurs branches dont les plus marquées sont : les activités de l'administration publique (4,7% contre 9,7% en 2015), les activités financières (3,8% contre 5,3% en 2015).

3.1.2. Evolution de la demande globale

- La consommation

La consommation devrait baisser dans toutes ses composantes publique et privée. Ainsi la croissance de la consommation des ménages ressortirait à 3,9% en 2016 contre 5,8% en 2015, tandis que celle de l'Administration s'établirait à 7,0% contre 8,1% en 2015 et 2,0% en 2014.

- L'investissement

Au troisième trimestre 2016, il est constaté une reprise des investissements avec la poursuite des travaux en arrêt depuis 2012 et le début des grands chantiers de construction d'infrastructures routières. Ainsi, le taux de croissance des investissements publics est attendu à 6,9% en 2016 contre 7,5% en 2015 et 5,2% en 2014.

- Les prix et l'inflation

L'inflation est ressortie à -1,2% en fin septembre 2016. A la même période en 2015, elle était de 1,0%. Suite à cette évolution, le taux d'inflation au Mali se situerait largement en deçà de la norme communautaire de 3% maximum.

3.2. Finances publiques et dette publique

3.2.1. Finances publiques

- Recettes

Les recettes totales cumulées en réalisation à fin décembre 2016 sont attendues à 1395,3 milliards de FCFA contre une réalisation de 1272,9 milliards de FCFA à fin décembre 2015, soit une augmentation de 9,6%. Les recettes budgétaires ressortiraient à 1290,3 contre 1133,7 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 18,4% en lien avec l'amélioration des recettes fiscales.

Les recettes fiscales nettes s'accroîtront de 13,7% en passant de 1081,9 milliards de FCFA en 2015 à 1230,7 milliards de FCFA en 2016.

Les recettes non fiscales s'établiraient à 59,6 milliards de FCFA contre 44,6 milliards de FCFA en 2015 et 44,7 milliards de FCFA en 2014, soit une progression moyenne de 33,6%.

- Dons

Sur une prévision de 167,9 milliards de FCFA, le montant de dons mobilisés en 2016 ressortirait à 167,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 99,5% et une baisse de 24,2% par rapport à 2015 avec une réalisation de 207,6 milliards de FCFA..

- Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets s'établiraient en 2016 à 1919,7 milliards de FCFA. Ils sont ainsi en hausse de 18,3% par rapport à 2015 où ils ressortent à 1622,2 milliards de FCFA.

Les dépenses budgétaires croîtraient de 17,5%, passant de 1487,9 milliards de FCFA en 2015 à 1818,8 milliards de FCFA en 2016. Elles sont constituées de 1046 milliards de

FCFA de dépenses courantes contre 922 milliards de FCFA en 2015 et de 772,8 milliards de dépenses en capital contre 565,9 milliards de FCFA en 2015.

- Soldes budgétaires caractéristiques

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2016 se traduirait alors par une dégradation du déficit budgétaire global dons inclus, qui s'établirait à -4,3% du PIB contre -2,7% du PIB en 2015. Dons exclus, le déficit budgétaire global ressortirait à -6,3% du PIB contre -8% du PIB en 2015.

La dégradation du solde budgétaire en 2016 s'explique par la prise en charge par le Gouvernement, de certains engagements en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité du pays.

3.2.2. Dette Publique

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette publique à moyen et long terme est estimé à 2906,2 milliards de FCFA contre 2 2376,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2015. Il comprend la dette intérieure pour 909,7 milliards de FCFA, soit 31,3% du total et la dette extérieure pour un montant de 1 996,5 milliards de FCFA, soit 68,7% de l'encours total.

- Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2016 est estimé à 909,7 milliards de FCFA. Il est en hausse de 46,4%, suite aux nombreuses interventions de l'Etat sur le marché financier régional et est composé essentiellement de dettes bancaires (bons et obligations du Trésor). Son service devrait ressortir à 50,1 milliards de FCFA à fin 2016 contre 45,6 milliards de FCFA en 2015.

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2016 s'élèverait à 50,6 milliards de FCFA dont 22,7 milliards de FCFA en principal et 27,9 milliards de FCFA en intérêts.

- Dette extérieure

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette extérieure a été de 1 996,5 milliards de FCFA. Il comprend la dette multilatérale pour 1586,9 milliards de FCFA, soit 79,5% du total et la dette bilatérale pour un montant de 409,6 milliards de FCFA, soit 20,5% de l'encours total.

Le service de la dette extérieure devrait se situer à 84,5 milliards de FCFA, contre 120,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2015. Il comprend 58,4 milliards de FCFA en principal et 26,1 milliards de FCFA en intérêts.

Au 31 décembre 2016, il n'existerait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.

3.3. Secteur monétaire

3.3.1. Avoirs extérieurs nets

L'évolution de la situation monétaire en 2016 reflète celle de l'activité économique interne et externe.

Elle se caractérise par une diminution des avoirs extérieurs nets qui chuteraient à 427,1 milliards de FCFA, suite à la contraction des avoirs extérieurs de la banque centrale.

Quant aux banques primaires, leurs avoirs extérieurs devraient se situer à 320,8 milliards de FCFA, soit 20,1 milliards de plus qu'en 2015.

3.3.2. Crédits intérieurs

L'encours de crédits intérieurs enregistrerait une augmentation de 486,5 milliards de FCFA par rapport à 2015, suite à la hausse des crédits à l'économie et à la dégradation de la Position Nette du Gouvernement.

Position Nette du Gouvernement

A fin décembre 2016, la Position Nette du Gouvernement devrait se détériorer de 193,7 milliards de FCFA par rapport à 2015, pour ressortir à 138,5 milliards de FCFA du fait de la diminution des dépôts publics à la BCEAO et de l'accroissement des concours des banques en faveur de l'Etat.

Crédits à l'économie

Afin 2016, les crédits à l'économie se situeraient à 2040,3 milliards de FCFA en hausse de 16,8% par rapport à l'année 2015.

3.3.3. Masse monétaire

Reflétant l'évolution du crédit intérieur, la masse monétaire enregistrerait une hausse de 378,1 milliards de FCFA (ou +16,9%) par rapport à fin décembre 2015. Cette augmentation de la liquidité globale se traduirait par un accroissement des dépôts en banque.

Quant à la circulation fiduciaire, elle refluerait de 67,5 milliards de FCFA (ou-12,4%).

3.4. Secteur extérieur

Au terme de l'année 2016, les comptes extérieurs du Mali enregistreront un solde global déficitaire de 188,7 milliards de FCFA après un solde de -146,5 milliards une année plus tôt

3.4.1. Commerce extérieur

● Exportations

Les exportations de l'année 2016 s'établiraient à 1434,3 milliards de FCFA en baisse de 51,1 milliards d FCFA (3,4%) par rapport à 2015.

La baisse des exportations serait imputable à toutes les catégories de biens. Ainsi, les ventes à l'étranger d'or non-monétaire afficheraient un montant de 1012,9 milliards de FCFA contre 1020,1 milliards de FCFA en 2015, en lien avec la baisse des volumes extraits malgré le relèvement des prix.

Les exportations du coton fibre sont prévues en baisse de 14,5% en raison de la baisse des cours de 14% et de la faible augmentation des quantités. Celles des autres produits baisseraient également sous l'effet de la baisse des volumes des engrais et du minerai de fer.

- **Importations**

Pour ce qui est des importations, elles seraient en hausse en valeur de 3,3% par rapport à 2015 et se situeraient à 1728,3 milliards de francs CFA. Cette hausse concerne tous les biens à l'exception des produits pétroliers. Les croissances les plus fortes concerneraient les produits alimentaires en raison de l'accroissement de l'aide alimentaire, des biens d'équipement et des produits intermédiaires.

Au total en 2016, la balance commerciale présenterait un déficit de 187,3 milliards de FCFA. Le taux de couverture des importations par les exportations se dégraderait de 5,8 points de pourcentage entre 2015 et 2016 en passant de 88,8% à 83,0%.

3.4.2. Balance des services

Au terme de l'année 2016, le solde de la balance des services s'établirait à -1057,2 milliards de FCFA, après -972,2 milliards de FCFA, en 2015, soit une dégradation de 83,6 milliards de FCFA due à la hausse des services militaires reçus.

3.4.3. Balance des revenus.

Le solde des revenus s'inscrirait à -255,9 milliards de FCFA contre -228,8 milliards de FCFA en 2015, en lien avec la hausse des revenus d'investissement dans le secteur aurifère.

Concernant les paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils sont estimés à 26,1 milliards de FCFA contre 23,3 milliards de FCFA en 2015.

3.4.4. Balance des transferts courants

L'excédent des transferts courants s'établirait à 1187,4 milliards de FCFA contre 1043,1 milliards de FCFA en 2015, suite à la mobilisation très importante de ressources extérieures.

Quant aux transferts courants privés nets, ils augmenteraient de 7,5% en ressortant à 430,4 milliards de FCFA.

3.4.5. Compte de capital et d'opérations financières

Le solde du compte de capital et d'opérations financières s'établirait à 128,7 milliards de FCFA, en retrait de 7,4 milliards de FCFA par rapport à 2015 pour ressortir à 336,9 milliards de FCFA, suite à l'amélioration du compte d'opérations financières.

L'excédent des transferts de capital s'établirait à 128,7 milliards de FCFA en retrait de 7,4 milliards de FCFA par rapport à 2015.

Quant aux transferts des autres secteurs, ils ressortiraient comme en 2015 à 17,3 milliards de FCFA.

Le solde du compte d'opérations financières se chiffrerait à 207,5 milliards de FCFA après 75,7 milliards de FCFA en 2015. Cette progression s'explique par le niveau élevé des ressources extérieures, les capitaux publics étant attendus à 174,8 milliards tandis que les investissements directs étrangers nets reçus s'accroîtraient légèrement.

Au total, les comptes extérieurs affichent un solde déficitaire de 83,5 milliards de FCFA en amélioration cependant par rapport à 2015 où le déficit était de 147,0 milliards de FCFA.

3.5. Evolution pour l'année 2017

En perspective, l'économie malienne devrait garder son dynamisme avec une croissance moyenne de plus de 5%. Cette croissance serait soutenue par l'investissement (public et privé).

L'analyse sectorielle de la croissance montre que celle du secteur primaire devrait ressortir à près de 4,4% avec un taux de croissance de 4,9% pour la branche agriculture. Dans le secteur secondaire, la croissance attendue est de 5,9%. Elle sera tirée par les branches construction, électricité et eau. Au niveau du secteur tertiaire, il est attendu une croissance de 6,0% en rapport avec les évolutions des branches des transports et télécommunications et commerce.

S'agissant des emplois, du PIB, l'analyse fait ressortir que :

- La consommation des ménages devrait être l'un des moteurs de la croissance économique avec un taux de croissance moyen de 3,4% ;
- La croissance moyenne de l'investissement devrait ressortir à 7,1% pour soutenir les investissements prévus dans les secteurs des mines, des télécommunications, des industries et autres ;
- La contribution des variations de stocks à la croissance devrait être de l'ordre de 0,9 point de pourcentage ;
- Les prix devraient être maîtrisés avec une variation moyenne du déflateur du PIB attendue à 1,4 point de pourcentage.

Dans le domaine des finances publiques, les objectifs de la politique budgétaire seront tributaires des engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et avec les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO).

Dans le cadre du programme triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le FMI, le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

Dans le cadre du Pacte de Convergence et de Surveillance Multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, les objectifs de la politique budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par des critères de convergence. Au niveau de l'UEMOA, il s'agit du ratio du déficit budgétaire global dons inclus. Pour la CEDEAO, l'indicateur suivi est le ratio du déficit budgétaire global hors dons rapporté au PIB, qui doit être $\leq 4,0\%$.

Les objectifs d'allocation budgétaire 2017 s'inscriront dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017 et de celle du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont les axes prioritaires sont relatifs :

- au renforcement des institutions et l'approfondissement de la démocratie ;
- à la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ;
- à la réconciliation des Maliens ;
- au redressement de l'école ;
- à la construction d'une économie émergente ;
- à la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Ces axes ont été déclinés en trois lignes directrices dans la Déclaration de Politique Générale du Premier ministre visant à :

- assurer la sécurité des personnes et la protection de leurs biens dans un environnement de paix ;
- améliorer les conditions de vie et d'existence des populations ;
- promouvoir la justice et l'équité.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, il est envisagé d'améliorer l'efficacité des dépenses. A cet effet, le budget 2017 met l'accent sur les dépenses visant la consolidation et l'augmentation de la croissance économique.

Il s'agit :

- d'une part, des dépenses visant à endiguer les menaces sur la croissance économique, notamment :
 - l'insécurité ;
 - la dégradation avancée de certaines infrastructures de base (pont, route, barrage hydro électrique);
 - les aléas climatiques (renforcement du programme de pluie provoquée);
 - l'accès aux intrants agricoles.
- d'autre part, des dépenses visant à soutenir et à relancer la croissance économique :
 - la consolidation des acquis sociaux ;
 - le renforcement de la recherche minière ;
 - l'appui aux filières et à la mécanisation agricoles ;
 - la relance de la construction des infrastructures routières ;

- l'appui au secteur privé (renforcement du fonds de garantie au secteur privé).

Cette orientation des dépenses va se poursuivre à travers l'espace budgétaire créé pour la compression des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées. Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des soumissions de l'investisseur X sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, Avenue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : 3108
Téléphone : (221) 823 16 15 – 823 10 42
Télex : BCEAO 21597 SG
Téléfax : (221) 823 93 35

NIGER

Niamey
Rond-point de la poste
BP : 487
Tél : (227) 72 24 91/ 92
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

BENIN

Cotonou Zone Portuaire, Avenue D'Ornano
Route inter Etat N° 11
BP : 325
Tél : (229) 31 24 66 - 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO CTNOU
Téléfax : (229) 31 24 65

SENEGAL

Dakar
Boulevard du Général De Gaulle
Angle triangle sud
BP : 3159
Tél : (221) 823 13 30 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG

BURKINA

Ouagadougou
Avenue Gamal Abdel Nasser
BP : 356
Tél : (226) 30 60 15/ 16/17
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 31 01 22
Téléfax : (221) 823 57 57

TOGO

Lomé
Rue des Nîmes
BP : 120
Tél : (228) 21 25 12- 21 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 21 76 02

COTE D'IVOIRE

Abidjan
Angle Boulevard Botreau – Roussel
et Avenue Delafosse
BP : 1769 Abidjan 01
Tél : (225) 20 20 84 00; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474.23761.22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau
BP: 38
Tél: (245) 21 55 48-21 41 73
& 21 14 82
Telex: 289 BCGBI
Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21

MALI

Bamako
Square Lumumba
BP: 206
Tél: (223) 22 37 56 /57
Telex: BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 22 47 86

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar - Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoatitres.org